

Erref. kodea: LAF-220-192 [63]

Izenburua: Hainbatetik jasotako lanak:

Ospital, André: *Pantieres du Pays*
Basque

PANTIERES DU PAYS BASQUE

L'antique peuple basque est connu pour son attachement au passé et à ses traditions séculaires. Parmi elles, il en est une que les basques continuent fidèlement depuis des temps immémoriaux: c'est la chasse à la palombe (*columba palumbus* - en basque: *usoa* ou *urzoa*) pratiquée à l'aide de filets et à la palette (épervier artificiel).

Lorsque l'automne arrive ^{parant paradiquant le Pays Basque, la plénitude de sa hauteur} et que le vent du Sud ~~qui~~ ^{qui} caresse ~~rosit~~ ^{rosit} les bruyères et roussit les fougères, apporte le mystérieux appel, d'innombrables oiseaux migrateurs se mettent en mouvement. Le basque lui-même toujours épris d'aventure, de liberté, de larges horizons et de voyages lointains, ressent ce signal jusqu'au plus profond de son âme, pleine de sensibilité et de naïveté à la fois. Ne pouvant suivre les vols de palombes, qui, guidés par leur infailible instinct, s'engagent dans ses hautes vallées, pour franchir les cols ou "ports" de ses montagnes, il les chassera. Mais il les chassera d'une manière originale propre à lui-même et sans doute ~~ni~~ unique au monde.

Les palombes lui sont familières. Pour un peu, il les qualifierait de basques. Son esprit d'observation lui ^{en} a révélé ses moeurs; il en connaît ses ennemis et parmi eux, le plus redoutable: l'épervier, — en basque: *apalatza* — (également la crécerelle et l'émerillon). Ce rapace féroce entre tous, ^{toutefois} mais fragile, a une manière très particulière d'attaquer la palombe. A l'encontre des oiseaux de proie plus grands, tels ~~x~~ le faucon ou l'autour des palombes, qui, ~~nous dit le Docteur Leromboure,~~ plantent leurs serres dans les entrailles de leur victime, l'épervier l'éperonne.

Pour cela, son attaque est dirigée de bas en haut afin d'atteindre la gorge de sa victime, partie seule vulnérable de ce robuste gibier, pour ce petit rapace, qui vient littéralement y percuter.

~~L'épervier~~ L'épervier.

Il ~~se~~ amorce de très loin son attaque, commençant par forcer vers le fond de la vallée, ^{il} passe très en dessous du vol de palombes, puis ayant acquis sa vitesse maxima, opère une ressource subite, pour remonter en chandelle, éperonner d'un choc brutal la proie qu'il s'est choisie. La palombe a deux moyens d'échapper à son agresseur: la fuite éperdue à toute vitesse et le vol en rase-mottes qui empêchera l'épervier de s'infiltrer sous elle, avec un champ d'action suffisant.

C'est cette dernière particularité qui devait être exploitée par les chasseurs basques. Elle leur inspirera une chasse nouvelle.

La légende veut que les Chanoines de Roncevaux mirent ^{à mode de} cette chasse au point. Elle prétend qu'après maintes tentatives infructueuses effectuées avec des faucons dressés, l'un des moines fût un jour, ~~g~~ frappé par un spectacle étrange. Perché ~~tout en haut~~ au sommet d'un rocher élevé, un jeune berger, de son bras puissant, s'amusait à lancer, au passage de chaque vol de palombes, de larges pierres plates de couleur blanchâtre, et le moine constata qu'instantanément, ces craintifs oiseaux se précipitaient jusqu'au fond de la vallée, fuyant d'un vol désordonné (ils se protègent les flancs par de puissants coups d'ailes) et à ras de terre, ce qu'ils croyaient être une attaque ^{des oiseaux de proie} de rapaces.

L'idée de l'épervier artificiel eut tôt fait de jaillir en lui. Il ne restait plus qu'à ~~se~~ fabriquer de plus ~~vari~~ maléables disques de bois ou palettes peintes (karrotea), à l'aide desquels les palombes allaient être rabattues ^{par} dirigées vers un col fermé de hauts filets, ces derniers tendus et camouflés entre de grands chênes, et dans lesquels elles seraient enfin forcées de s'engouffrer.

C'est alors que les Chanoines du Monastère de Roncevaux installèrent au col d'Ibañeta, les premières grandes pantières.

La légende veut encore qu'un roi cher aux basques, Sanche VII dit le Fort, (dernier roi basque de la dynastie des Arizta) qui régnèrent

sur la Navarre de 824 à 1234), célèbre par la victoire qu'il remporta sur les Maures à Las Navas de Tolosa en 1212, roi chevalier et grand chasseur devant l'Eternel, s'intéressa à ces chasses.

Il est certain qu'il affectionna ce coin de terre basque qu'est le "Pays de Quint", puisque ce fut le seul roi de Navarre à se faire donner sépulture au ~~Monastère~~ Monastère de Roncevaux, à la Chapelle St Augustin, en l'an 1234 (Guillaume Annelin).

Dans ce petit territoire ^{"propriété" des Rois de Navarre} que fût le "Pays de Quint" ou "Kintoa" en langue basque, trois palombières fonctionnèrent à la fois. Celle d'Ibañeta, celle de Burguette et celle de "Lepheder" aux Aldudes. Les deux premières furent, nous dit le Comte de St Saud dans "Frontières des deux Navarres", détruites en 1762, "lors des incidents qui opposèrent les gens armés de la Vallée de Baigorri au nombre de 850, aux Miquelets Navarrais du Marquis de Cayro, Vice-roi de Navarre." La troisième, celle des Aldudes, fût cédée par le Roi Charles II de Navarre, au Vicomte Miguel d'Echaz de Baigorri en même temps "qu'une rente de 220 livres et la moyenne et basse justice sur le Valderro".

Plus tard, nous voyons le roi Charles III céder le droit de "Quint" aux Barons Labourdins d'Espelette en Labourd. Ces derniers furent-ils les créateurs des pantières de Sare et de "Lizarrieta" à Etchalar ?

D'autres documents attestent de l'ancienneté de ces chasses -
Parmi les nombreuses "faceries" qui réglementaient la transhumance et la compascuité dans le Pays de Quint, l'une d'elle concerne la palombière des ~~Aludes~~ Aldudes. C'est une Sentence de Charles le Noble, roi de Navarre datée du 12 Octobre 1400, qui ordonnait de planter des bornes pour limiter les "montes" des Aldudes. "Dans une autre copie de bornage il y a une grande réglementation des palombières." Mais cette Sentence fait suite à l'accord passé entre le Chapitre de Roncevaux et le Valderro. Il était déjà confirmé le 5 Octobre 1313 par le Roi de

Navarre Louis le Hutin qui se réservait les droits royaux dans les "montes" ^{Aldudes} des Aldudes". Mais cet accord n'est encore qu'un additif à l'acte antérieur daté de ~~1237~~ 1237 et signé ~~lui~~, par le Roi Theobald Ier (arch. Nav.II- liasse 14-p. 7 et 64 d'un mémoire).

Voilà donc établie d'une façon probable l'existence des palombières des Aldudes au XIIIème siècle, mais rien ~~ne~~ ne nous dit qu'elles n'existaient pas dans des temps plus récents. *recents, recents.*

En ce qui concerne la Palombière de Sare, le Docteur Leremboure dit dans le n° 7 d'"Euzko Jakintza", qu'il détient un document sur ces palombières daté de 1300.

Nous savons que le Roi de France Henri IV (III de Navarre) s'y rendait parfois accompagné de son Ministre Sully. A la Révolution le nom de Sare fut transformé en celui de "Palomière". C'est la seule ^{palombière dont} ~~est~~ les ^{parts de chasse} ~~parts~~, au même titre que la concession au cimetière, appartiennent aux droits de la "Maison" et non au propriétaire qui peut en changer.

Monsieur Etcheber, ancien archiprêtre de Mauléon, a publié une étude de M. de Souhy qui mentionne que, la palombière d'Arhansus en Soule fit en 1715, l'objet d'un affièvement consenti par le Roi de France Louis XIV, au bénéfice de la Maison noble de Çaro et de ses propriétaires à venir, stipulant que ceux-ci, auront à perpétuité le droit de tendre des filets au col d'Arhansus, commune d'Alçay au lieu dit "Saretegia", appellation qui montre à n'en pas douter que la chasse aux filets se pratiquait déjà bien avant cette date.

Pour Etchalar, nous connaissons le Procès intenté par le village d'Etchalar au Curé de Verra et jugé par le Tribunal Ecclésiastique de Pampelune. Les témoignages établissent que ces pantières fonctionnaient en 1487.

Lors d'un ~~par~~ procès récent qui mit aux prises ^{L'Administration} des Eaux et Forêts

à M. Bouchet maire de Licq-Atherey, ce dernier démontra que cette palombière existait au 15ème siècle.

Pour en revenir à la Palombière des Aldudes, citons un autre document.

L'article 8 de la Capitulation de 1614, signée le 25 Septembre de cette même année à St Laurent, par les sieurs de Vancelas et le Marquis de la Laguna, se rapporte entièrement à la palombière de "Lepheder" aux Aldudes. Il a ~~xxx~~ pour but de la protéger dans son exercice. Il réglementait également l'abattage des arbres nécessaires à son fonctionnement et menacés, lors du grand déboisement occasionné par l'exploitation des forges et des mines de Banka. ~~Par la suite, cette~~ chasse fut interrompue depuis la seconde guerre carliste jusqu'en 1906, puis pendant les années 1930 à 1934.

Cette

Il est évident qu'antérieurement à ces citations, les Romains qui firent un long séjour dans les Pyrénées, se servirent de rêts ou de filets pour capturer le gibier. ~~Tout comme ces~~ engins de chasse ~~durent~~ être employés par les peuples les plus primitifs.

L'organisation actuelle de ~~ce~~ ^{cette} mode de chasse nécessite un personnel nombreux et expérimenté. Adroits et diligents filetiers (Sarezain) qui doivent capturer sans les blesser, les palombes, qui se précipitent dans leurs filets à une vitesse approximative de 100 à 150 km à l'heure. ^{par} ~~vent~~ ^{arrivés} (Vol de croisière = 80 - kms H. - Chasseur Français) - Rabatteurs (~~Chatarlari~~) (Chatarlari) chassant vers les filets le gibier traqué, à grand renfort de cris et à l'aide de drapeaux blancs. Lanceurs de palettes (abatari) perchés sur leur haute "trappe" ^{ou} et guetteurs pourvus de sonores cornets à bouquin, et parfois éloignés de plusieurs kilomètres des filets. Tous ensemble enserrant la vallée qui précède le col, exécutent une manœuvre difficile qui n'est rien moins qu'une véritable petite stratégie.

PANTIERES DU PAYS BASQUE

M. d'Abbe

L'antique peuple basque est connu pour son attachement au passé et à ses traditions séculaires. Parmi elles, il en est une que les basques continuent fidèlement depuis des temps immémoriaux: c'est la chasse à la palombe (^{columba-} ~~calum~~ palumbus - en basque usoa ou urzoa) pratiquée à l'aide de filets et à la palette (épervier artificiel).

Lorsque l'automne arrive, prodiguant au Pays Basque la plénitude de sa beauté et que le vent du Sud à la chaude caresse, qui rosit les bruyères et roussit les fougères, apporte le mystérieux appel, d'innombrables oiseaux migrateurs se mettent en mouvement. Le basque lui-même, toujours épris d'aventure, de liberté, de larges horizons et de voyages lointains, ressent ce signal jusqu'au plus profond de son âme, pleine de sensibilité et de naïveté à la fois. Ne pouvant suivre les vols de palombes, qui, guidés par leur infallible instinct, s'engagent dans ses hautes vallées pour franchir les cols ou "ports" de ses montagnes, il les chassera. Mais il les chassera d'une manière originale, propre à lui-même et sans doute unique au monde.

Les palombes lui sont familières. Pour un peu, il les qualifierait de basques. Son esprit d'observation lui en a révélé les moeurs; il reconnaît ses ennemis et parmi eux, le plus redoutable: l'épervier - en basque: apalatza - (également d'autres espèces très proches, dont la crécerelle et l'émerillon). Ce rapace féroce entre tous, mais toutefois fragile, a une manière très particulière d'attaquer la palombe. A l'approche des oiseaux de proie plus grands, tels le faucon ou l'autour des palombes, qui plantent leurs serres dans les entrailles de leur victime, l'épervier l'éperonne.

Pour cela, son attaque est dirigée de bas en haut, afin d'atteindre la gorge de sa victime, seule partie vulnérable de ce robuste gibier, pour ce petit rapace, qui vient littéralement y percuter.

Il amorce de très loin son attaque. Commencant par forcer vers le fond de la vallée, il passe très en dessous du vol de palombes, puis ayant acquis sa vitesse maxima, opère une ressource subite, pour remonter en chandelle, éperonner d'un choc brutal la proie qu'il s'est choisie. La palombe a deux moyens d'échapper à son agresseur: la fuite éperdue à toute vitesse et le vol en rase-mottes, qui empêchera l'épervier de s'infiltrer sous elle avec un champ d'action suffisant.

C'est cette dernière particularité qui devait être exploitée par les chasseurs basques. Elle leur inspirera une chasse nouvelle.

La légende veut, que les Chanoines de Roncevaux aient mis ce mode de chasse au point. Elle prétend, qu'après maintes tentatives infructueuses effectuées avec des faucons dressés, l'un des moines plus particulièrement amateur de chasse fut un jour frappé par un spectacle étrange. Perché au sommet d'un rocher élevé, un jeune berger, de son bras puissant, s'amusa à lancer, au passage de chaque vol de palombes, de larges pierres plates de couleur blanchâtre, et le moine constata qu'instamment, ces craintifs oiseaux se précipitaient jusqu'au fond de la vallée, fuyant d'un vol désordonné (ils se protègent les flancs par de puissants coups d'ailes) et à ras de terre, ce qu'ils croyaient être une attaque d'oiseaux de proie.

L'idée de l'épervier artificiel eut tôt fait de jaillir en lui. Il ne restait dès lors qu'à fabriquer de plus maléables disques de bois ou palettes peintes, (karrotea) à l'aide desquels, les palombes allaient être rebattues puis dirigées vers un col fermé de hauts filets, - ces derniers tendus et camouflés entre de grands chênes - et dans lesquels, elles seraient enfin forcées de s'engouffrer.

C'est alors que les Chanoines du Monastère de Roncevaux, installèrent au col d'Ibañeta, les premières grandes pantières.

La légende veut encore, qu'un roi cher aux basques, Sanche VII dit le Fort, (dernier roi basque de la dynastie des Arizta qui régnèrent

sur la Navarre de 824 à 1234), célèbre par la victoire qu'il remporta sur les Maures à Las Navas de Tolosa en 1212, roi-chevalier et grand chasseur devant l'Éternel, s'intéressa à ces chasses.

Il est certain qu'il affectionna ce coin de terre basque qu'est le "Pays de Quint", puisque ce fut le seul roi de Navarre, à se faire donner sépulture au Monastère de Roncevaux, à la Chapelle St Augustin, en l'an 1234 (Guillaume Annelin).

Dans ce petit territoire "propriété" des rois Navarrais, que fût le "Pays de Quint", ("Kintos" en langue basque) trois palombières fonctionnèrent à la fois. Celle d'Ibañeta, celle de Burguette et celle de "Lepheder" aux Aldudes. Les deux premières furent, nous dit le Comte de St Sauvé dans "Frontières des deux Navarres", détruites en 1762, "lors des incidents qui opposèrent les gens armés de la Vallée de Baigorri au nombre de 850, aux Miquelets Navarrais du Marquis de Cayro, Vice-Roi de "Navarre," La troisième, celle des Aldudes, fût cédée par le Roi Charles II de Navarre, au Vicomte Miguel d'Echaur de Baigorri, en même temps "qu'une rente de 220 livres et la moyenne et basse justice sur le Valderro"

Plus tard, nous voyons le roi Charles III, céder le droit de "Quint" aux Barons Labourdins d'Espelette en Labourd. Ces derniers furent-ils les créateurs des pentières de Sare et d'Etxalar ?

D'autres documents encore, attestent de l'ancienneté de ces six chasses.

Parmi les nombreuses "faceries" qui réglementaient la transhumance et la compascuité dans le "Pays de Quint", l'une d'elle concerne la palombière des Aldudes. C'est une Sentence de Charles le Noble, roi de Navarre, datée du 12 octobre 1400, qui ordonnait de planter des bornes pour limiter les "montes" des Aldudes. "Dans une autre copie de bornage, " il y a une grande réglementation des palombières". Mais cette Sentence fait suite à l'accord passé entre le Chapitre de Roncevaux et le Valderro.

Accord déjà confirmé le 5 octobre 1313 par le Roi de Navarre Louis le Hutin, qui se réservait les droits royaux dans les "montes de Aldudes". Mais ce n'est encore là qu'un additif, à l'acte antérieur daté de 1237 et signé par le Roi Théobald 1er. (arch.Nav.II-liasse 14-p.7 et 64 d'un mémoire)

Voilà donc établie d'une façon probable, l'existence des palombières des Aldudes au XIII^{ème} siècle; mais rien ne nous dit qu'elles n'existaient pas dans des ^{temps} plus reculés.

En ce qui concerne la Palombière de Sare, le Docteur Leremboure dit, dans le n° 7 d'"Euzko Jakintza", qu'il détient un document sur ces palombières, daté de 1300.

Nous savons que le Roi de France Henri IV (III de Navarre) s'y rendait, parfois accompagné de son Ministre Sully. A la Révolution, le nom de Sare fut transformé en celui de "Palombière". C'est par ailleurs la seule palombière dont les parts de chasse, au même titre que la concession au cimetière, appartiennent aux droits de la "Maison" et non au propriétaire qui peut en changer.

Monsieur Etcheber, ancien archiprêtre de Mauléon, a publié une étude de M. de Souhy, qui mentionne, que la palombière d'Arhansus en Soule, fit en 1715 l'objet d'un affrètement consenti par le Roi de France Louis XIV, au bénéfice de la Maison noble de Caro et de ses propriétaires à venir, stipulant que ceux-ci, auront à perpétuité, le droit de tendre des filets au col d'Arhansus commune d'Alçay au lieu dit "Saretegia", appellation qui montre à n'en pas douter que la chasse aux filets se pratiquait déjà bien avant cette date.

Au sujet de la palombière de "Lizarrieta" à Etchalar, nous connaissons le Procès intenté par le village d'Etchalar au Curé de Verra et jugé par le Tribunal Ecclésiastique de Pampelune. Les témoignages établissent que ces palombières fonctionnaient en 1487.

Lors d'un procès récent qui mit aux prises l'Administration des Eaux et Forêts à M. Bouchet maire de Licq-Atheroy, ce dernier démontra que la palombière de "Tentureborda", sise dans sa commune, existait au 15ème siècle.

Pour en revenir à la Palombière des Aldudes, citons un autre document.

Article 8 de la Capitulation de 1614, signée le 25 Septembre de cette même année à St Laurent par les sieurs de Vancelas et le Marquis de la Laguna, se rapporte entièrement à la palombière de "Lopheder" aux Aldudes. Il a pour but de la protéger dans son exercice. Il réglementait également, l'abattage des arbres nécessaires à son fonctionnement et menacés, lors du grand déboisement occasionné par l'exploitation des forges et des mines de Banca. Cette chasse fut interrompue depuis la seconde guerre carliste jusqu'en 1906 puis pendant les années 1930 à 1934.

Il est évident qu'antérieurement à ces citations, les Romains qui firent un long séjour dans les Pyrénées, se servirent de rêts ou de filets pour capturer le gibier. Ces engins de chasse durent être employés de tous temps et par les peuplades les plus primitives.

L'organisation actuelle de cette chasse nécessite un personnel nombreux et expérimenté. Adroits et diligents filetiers (Sarezain) qui doivent capturer, sans les blesser, les palombes qui se précipitent dans leurs filets à une vitesse approximative de 100 à 150 km à l'heure, par vent arrière (vol de croisière = 80 km heure - Le Chasseur Français). Rabatteurs (Chatarlari) chassant vers les filets le gibier traqué, à grand renfort de cris et à l'aide de drapeaux blancs. Lanceurs de palettes (abatari) perchés sur leur haute "trappe" ou guetteurs pourvus de sonores cornets à bouquin, et parfois éloignés de plusieurs kilomètres des filets. Tous ensemble enserrant la vallée qui précède le col, exécutent une manoeuvre difficile qui n'est rien moins qu'une petite stratégie.

Sport viril et passionnant, la chasse aux filets est aussi un véritable art, qui requiert de la part des lanceurs de palettes, outre l'aptitude physique, une connaissance approfondie des réactions que provoqueront leurs attaques chez la palombe. Certaines phases qui se déroulent à ~~une~~ grande vitesse, nécessitent une précision pouvant aller jusqu'à la fraction de seconde. La façon de lancer la palette à l'endroit exact et au moment voulu, en constitue la technique la plus délicate; d'autant qu'elle varie suivant la conformation topographique des lieux de chasse et l'utilisation des courants de vents toujours changeants. En effet, comme aux temps de la navigation à voile, la direction et la force des vents sont les facteurs principaux de la réussite, les conditions atmosphériques provoquant des réactions du gibier, susceptibles d'être très différentes.

Tout cela constitue une chasse ardue, mais quel spectacle grandiose que de voir, dans ce cadre pittoresque où résonnent les appels et les cris des guetteurs se répandant de vallons en vallons, la descente soudaine, accompagnée d'un bruit de vagues, de vols qui passaient haut dans le ciel.

Le mode de chasse, malgré quelques perfectionnements apportés au mécanisme des filets, n'a pas varié depuis le moyen âge. Pareillement, les commandements sont toujours donnés en langue basque.

Survivance d'un passé de légende, vestige de nos "us et coutumes" ou ~~héritage~~ de nos "fors" (anciennes libertés basques), ces chasses sont entrées dans le folklore du Pays.

C'est pourquoi, fidèles gardiens de l'héritage reçu de leurs aïeux, les basques, à chaque mois d'octobre, reprennent le guêt; tandis qu'immuablement les palombes bleutées passent, effleurant de leurs ailes légères les sommets des fières montagnes Euskariennes, parées de couleurs de lumière, en emportant vers des cieux plus élevés, la nostalgie et le

mystère de leur migration.

Mais il est encore un autre aspect pittoresque de cette chasse et ce n'est pas le moins sympathique.

L'on sait le soucis qu'ont les basques, "peuple qui ne ressemble "à aucun des peuples qui l'entourent", de se différencier des autres. Ils y sont souvent arrivé, grâce à leurs moeurs et à leur langue, difficile. L'entité ethnique qu'ils forment, est bien restée imperméable aux influences étrangères, mais en matière cynégétique, affirmer leur originalité, cela paraissait comporter de sérieuses difficultés. Et cependant, tandis que partout ailleurs, les chasseurs, gens à l'imagination fertile, ~~riaifiax~~ s'efforçaient de se servir d'appâts ou d'appeaux artificiels ou vivants, voire de faucons dressés, seuls les basques ont inventé et su utiliser, des oiseaux de proie artificiels.

Ils ont réussi ainsi, l'exploit peu banal, de se particulariser et de garder leur personnalité, jusque et même dans la chasse à la palombe, se distinguant de la sorte, des chasseurs du monde entier.

A. O.

"Lepheder" Octobre 1957.-

WATER

BLINDING

TEXT



